



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 NOVEMBRE 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du jeudi 7 novembre 2013 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 12 novembre 2013 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, Maire.

Etaient présents : 14

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER adjoints, MMES et MM., Sébastien ROSSI, , Annie MICHEL, Myriam WINKLER, SCHUHLER Philippe, Guy JACOB, Jean-Marie GLEITZ, Pierre Nicolas MERSIOL, Romain BURRUS, Pierre LEVYCKYJ

Absents excusés : 5

Mme Anne-Marie BELENFANT qui donne procuration à Mme Annie MICHEL
Mme Corinne HOFF qui donne procuration à Mme Myriam WINKLER
M. Etienne ADLOFF qui donne procuration à Philippe SCHUHLER
M. Maximilien ZAEPFFEL qui donne procuration à M. DIETRICH Michel
M. Olivier KEMPF

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

19 H : Intervention de M. ISNER –architecte du Patrimoine

19H30 - Intervention de M. CARO - Chef de Service du Développement Economique et Touristique du Conseil Général du Bas-Rhin

ordre du jour

- | | |
|---|---|
| 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2013 | 2 |
| 2) Chapelle de la Vierge - lancement de la consultation | 2 |
| 3) Approbation du contrat de Territoire Barr Bernstein 2013 /2015 | 3 |
| 4) Plateforme d'activités d'Alsace Centrale - modification du cadre fiscal sur la taxe foncière sur le bâti | 4 |
| 5) Consultation sur le projet de SAGE Giessen- Liépvrette | 4 |
| 6) Décisions modificatives | 5 |
| a) Travaux chaudière de l'Eglise | 5 |

b)	Reversement Don à la Fondation du patrimoine - 2000 € (don anonyme)	5
7)	Divers	5
a)	Droit de préemption urbain	5
b)	Organisation de la fête des aînés	5

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2013

Le procès verbal du 22 octobre 2013, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

2) Chapelle de la Vierge - lancement de la consultation

M. le Maire salue l'architecte du Patrimoine, Jean-Luc ISNER en charge de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la chapelle.

M. ISNER informe le Conseil Municipal que le permis de construire a été accordé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) aux conditions suivantes :

- *L'aspect original de la couverture en tuile canal courante typique dite baugeoise sera conservé*
- *La couverture sera restaurée à l'identique avec récupération des tuiles anciennes lorsque c'est possible*
- *Les tuiles neuves auront un tenon en tête et seront réalisées sur le même modèle que les tuiles existantes. Elles seront liées par un mortier de chaux auquel une faible quantité de ciment blanc pourra être ajoutée.*

Les conseillers municipaux en prennent acte mais constatent que le projet initial présenté par l'architecte dans son permis est modifié car il prévoyait la pose de tuiles canal avec une tuile couvrante qui assure une meilleure étanchéité que le simple joint en mortier de chaux.

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

- émet des réserves quant à la tenue dans le temps de la couverture liée à la technique imposée par la DRAC. Il souhaite pouvoir rester dans le cadre d'une toiture à tuiles canal avec une tuile de recouvrement.
- Charge le Maire de solliciter un RDV auprès de M. PIECHAUD, conservateur en chef de la DRAC pour lui soumettre ces éléments
- Décide de lancer la consultation pour la 1^{ère} et la 2^{de} tranche des travaux avec 2 variantes :
 - La couverture baugeoise
 - La couverture avec une tuile de recouvrement

Le maire rappelle que la 1^{ère} tranche consiste à mettre le bâtiment hors d'eau avec la réalisation d'une étanchéité. La chapelle sera à nouveau ouverte au public.

La seconde tranche concernera la mise en place de la couverture elle-même.

La consultation sera lancée d'ici mi décembre et l'ouverture des plis se fera d'ici fin janvier 2014.

3) Approbation du contrat de Territoire Barr Bernstein 2013 /2015

Monsieur le Maire expose dans les détails, les objectifs et les orientations du contrat de territoire Barr-Bernstein, qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et la communautés de Communes.

Il rappelle que ce 2^{ème} contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de 3 ans les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et des intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la Commune sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 ; comme suit :

- **Projets d'intérêt local :**

Opération	Année de démarrage	Coût éligible HT	Subvention prévisionnelle
Création d'une passerelle piétonne en corten - jonction sentier des Remparts et rue de la Paix / salle culturelle foyer G. MEYER -	2013	65 000,00 €	12 350 €
Accessibilité de l'école maternelle, des anciennes douanes, de l'office de tourisme, de la Laube et de la bibliothèque	2014/2015	246 700,00	46 873 €

- **Projet structurant**

Réalisation d'une salle multi-associative et d'une œnothèque -	2013/2014	150 400,00 €	31 388 €
--	-----------	--------------	----------

Il indique que le Conseil général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière du 21 octobre 2013. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le contrat de territoire Barr-Bernstein conclu pour la période 2013-2015
- Autorise le Maire à signer le contrat de territoire Barr- Bernstein

4) Plateforme d'activités d'Alsace Centrale - modification du cadre fiscal sur la taxe foncière sur le bâti

Monsieur le Maire salue M. CARO, Chef de Service du Développement Economique et Touristique du Conseil Général du Bas-Rhin qui est présent :

- pour exposer la fiscalité actuelle de la plateforme d'activité d'Alsace Centrale
- pour présenter une requête de solidarité fiscale avec la Communauté de Communes Barr Bernstein, dans le cadre d'une démarche globale du département, par le partage de la taxe foncière sur le bâti. Les nouvelles règles fiscales sont prévues pour être appliquées à toutes les PFDA du bas-Rhin.

Les PFDA ont été initiées par le Conseil général dans le but de constituer des zones de réserve foncières prêtes à accueillir des entreprises qui chercheraient à s'implanter sur de grands terrains.

La Plateforme d'activités d'Alsace Centrale a été la 1^{ère} à être créée dans le Bas-Rhin et servira donc de modèle pour les autres.

Son territoire de solidarité est l'arrondissement de Sélestat (soit 9 communautés de communes).

Depuis le 01/01/2013, la nouvelle Communauté de Communes Barr Bernstein a pris la compétence « voirie » sur la PFDA tant pour l'investissement que pour le fonctionnement (dénéigement, entretien des espaces verts..

Le Conseil général souhaite revoir la fiscalité de la plateforme départementale au vu des éléments nouveaux :

- **D'une part, il prévoit de modifier la clé de répartition fiscale de la CET** (contribution économique territoriale) qui remplace la taxe professionnelle

Elle est actuellement de 1/3 pour le Maître d'ouvrage et de 2/3 pour les autres Communauté de Communes du bassin de solidarité.

Suite à la fusion des deux communautés de Communes, « Bernstein Ungersberg » et « Piémont de Barr », et pour ne pas pénaliser le Maître d'Ouvrage actuel, la nouvelle Communauté de Communes « Barr Bernstein » qui est passé de 5 700 à 23 400 habitants, la clé devrait être la suivante :

- 43 % pour le maître d'ouvrage
- et 57 % aux autres communautés de communes.

- **D'autre part, il sollicite une certaine solidarité fiscale de la part des Communes d'accueil** des plateformes départementales d'activités par le partage de la taxe foncière sur le bâti (TFB) avec le Maître d'ouvrage. Un pourcentage de 20 % est évoqué.

Le Conseil Municipal prend note de la requête et souhaite un délai de réflexion avant de prendre une décision.

5) Consultation sur le projet de SAGE Giessen- Liépvrette

Suite à l'approbation du SAGE lors de la réunion plénière du 26/06/2013, par la Commission locale de l'Eau qui pilote l'élaboration du schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Giessen et de la Liépvrette ;

Vu le code de l'Environnement prévoit la transmission du projet de SAGE pour avis aux Communes et aux établissements de coopération intercommunale concernés ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Emet un avis favorable au projet de SAGE.

6) Décisions modificatives

a) Travaux chaudière de l'Eglise

La chaudière de l'Eglise a cassé lors de sa mise en route. Une étude a été lancée auprès d'un bureau d'ingénierie fluide. Ce dernier a conclu que le remplacement complet de la chaudière n'était pas nécessaire et que très certainement pourraient être effectués avant Noël. La décision modificative pour ce point se trouve donc sans objet.

b) Reversement Don à la Fondation du patrimoine - 2000 € (don anonyme)

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Décide de reverser la somme de 2000,00 € touchée en 2008 suite à un don anonyme au profit de la réfection de la chapelle Notre Dame à la Fondation du Patrimoine ;

Demande à ce que la somme soit intégralement affectée au profit des travaux de rénovation de la Chapelle ;

Et décide de valider la décision modificative suivante pour ce faire :

Dépenses d'investissement :	
C/10251 - op 001 :	+ 2 000,00
Recettes d'investissement	
C/10251 - Op 002 :	+ 2 000,00

7) Divers

• Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes qui suivent :

- Vente par l'indivision SCHUHLER à Alexandre CARL, d'un terrain bâti sis rue des Bains - section 18 parcelle 278, d'une superficie de 3,36 ares
- Vente par M. GRIESMAR Daniel d'un fonds artisanal « boulangerie et pâtisserie » sis 2 rue des Boulangers par le biais d'un mandataire Sté AUDIT CONSEIL cabinet d'expertise comptable

• Organisation de la fête des aînés

Mme LEISER en charge de l'organisation de la fête de Noël des aînés sollicite la participation du Conseil Municipal pour la préparation de la

fête des aînés qui aura lieu au Foyer Culturel Georges MEYER le mardi 3 décembre 2013.

- RDV est donné le samedi 30 novembre 2013 à 9H à la Laube pour déplacer tout le matériel.
 - RDV à 14 H l'après-midi
- Rangement le mercredi soir à 17 H

- **Stationnement rue de Paix**

Le stationnement du tronçon de la rue de la Paix qui dessert le foyer culturel Georges MEYER va être réglementé. M. ROSSI, conseiller municipal et M. WETZSTEIN, responsable des services techniques se chargeront matérialisation par des cases. Tout stationnement en-dehors des cases sera interdit.

La séance est levée à 22 H 00.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance,
Gérard ZIPPERT

Validation du Procès verbal du 22/10/2013

NOM	Prénom	Présent	Absent	Signature
ZIPPERT	Gérard	x		
LEISER	Sabine	x		
BURRUS	Romain		x	
SCHUHLER	Philippe	x		
ROSSI	Sébastien	x		
SCHEPPLER	Christiane	x		
MICHEL	Annie	x		
ADLOFF	Etienne	x		
HAULLER	Claude	x		
GLEITZ	Jean-Marie		x	
JACOB	Guy	x		
BELENFANT	Anne-Marie		x	
ZAEPFFEL	Maximilien	x		
HOFF	Corinne		x	
DIETRICH	Michel	x		
MERSIOL	Pierre-Nicolas		x	
KEMPF	Olivier		x	
LEVYCKYJ	Pierre		x	
WINKLER	Myriam	x		